

BAREME CP 100

COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR OUVRIERS

BARÈME AU 01-09-2026

LE MONTANT HORAIRE REPRIS CI-DESSOUS SE RAPPORTE A UN HORAIRE DE TRAVAIL DE MAXIMUM 38 HEURES PAR SEMAINE

CATÉGORIE	AGE ET ANCIENNETÉ	POURCENTAGE	BRUT HORAIRE €
Catégorie 2	Ancienneté de 36 mois	/	13,5810
Catégorie 1	Au moins 18 ans	100 %	13,5644

ÉTUDIANT OU TRAVAILLEUR DANS UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE

AGE	POURCENTAGE	BRUT HORAIRE €
20	92 %	12,4792
19	86 %	11,6654
18	80 %	10,8515
17	74 %	10,0377
≤ 16	68 %	9,2238